



### ⇒ Qu'est-ce qu'un frottis ?

Le frottis est un examen rapide et indolore effectué lors de l'examen gynécologique. Il permet de dépister des cellules anormales au niveau du col de l'utérus. En pratique, le soignant utilise une petite brosse pour prélever des cellules par frottements légers au niveau du col. Il n'y a normalement aucune douleur. Les prélèvements sont ensuite adressés à un laboratoire qui en fait l'analyse dans le mois qui suit.

### ⇒ Pourquoi faire un frottis ?

Le frottis est un moyen de diagnostic de certaines infections et de dépistage du cancer du col de l'utérus, lié à un virus (Papillomavirus ou HPV) transmis par voie sexuelle.

Ce virus est très fréquent. La majorité des femmes guérissent spontanément de l'infection mais chez certaines, le virus persiste et peut provoquer, en l'absence de traitement, des lésions évoluant vers un cancer plusieurs années plus tard.

### ⇒ Quand doit-on faire un frottis ?

Le 1<sup>er</sup> frottis se fait à 25 ans (sauf cas particulier).

Les deux premiers frottis sont proposés à un an d'intervalle, puis tous les trois ans jusqu'à 65 ans.

La régularité des frottis est indispensable pour que le dépistage du cancer du col de l'utérus soit efficace, car les cellules anormales peuvent mettre un certain temps à apparaître.

### ⇒ Qui doit faire un frottis ?

Toutes les femmes et à tout âge qui sont ou ont été sexuellement actives sont concernées car elles peuvent être infectées par le virus HPV sans le savoir.

### ⇒ Le vaccin anti-papillomavirus (HPV)

Les papillomavirus sont une « grande famille » de virus dont certains peuvent entraîner des cancers notamment au niveau du col de l'utérus.

1 000 femmes par an décèdent suite à ce cancer en France. Ils sont aussi à l'origine de cancer au niveau de l'anus, du pénis et ORL.

Il existe un vaccin. Il est proposé aux filles et aux garçons à partir de l'âge de 11 ans.

Il y a 2 à 3 injections à faire sur une période de 6 mois (en fonction de l'âge). Ces vaccins sont remboursés.

À partir de 20 ans, la vaccination est toujours possible mais elle n'est plus remboursée.

Attention, son efficacité est estimée à 70 %-80 %. C'est pourquoi il est toujours important de se faire suivre sur le plan gynécologique tout au long de sa vie et de réaliser régulièrement des frottis du col.

### ⇒ Ce vaccin est-il dangereux ?

Régulièrement, il existe des polémiques sur les vaccins qui provoqueraient l'apparition de maladies comme la sclérose en plaques.

Aucune étude ne confirme ce risque et toutes les hautes autorités de santé nationales ou internationales réfutent ces accusations.



## L'examen gynécologique

## Le frottis du col de l'utérus

L'appareil génital<sup>1</sup> féminin se situant en grande partie à l'intérieur du corps, certaines maladies peuvent évoluer sans le moindre symptôme. C'est pourquoi il est conseillé à toutes les femmes de se faire examiner régulièrement.

On peut réaliser un examen gynécologique pour plusieurs raisons :

- soit la femme a des symptômes (douleurs du bas-ventre, pertes malodorantes, saignements en dehors des règles, douleurs lors des rapports sexuels...). L'examen permet le plus souvent de trouver une origine à ces symptômes.
- soit la femme vient consulter régulièrement de façon préventive et réaliser un frottis du col utérin<sup>2</sup>.

**IMPORTANT : l'examen gynécologique n'est pas obligatoire lorsque l'on demande un moyen de contraception.**

<sup>1</sup> Appareil génital : ensemble des organes situés à l'intérieur du corps et qui, chez la femme, constituent l'appareil permettant la reproduction de l'espèce humaine.

<sup>2</sup> Partie basse de l'utérus, visible au fond du vagin.

### ➔ Par qui puis-je me faire examiner ?

Cet examen peut être pratiqué par une sage-femme, un médecin généraliste ou un spécialiste que l'on nomme « gynécologue ». Vous pouvez consulter à l'hôpital, en clinique, dans un cabinet libéral en ville, ou en Centre de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF).

### ➔ Qu'est-ce qu'un examen gynécologique ?

C'est l'examen des seins et des organes génitaux féminins. Cet examen est orienté par l'entretien que vous avez eu au préalable avec le/la professionnel(le). N'hésitez pas à lui signaler des douleurs, des pertes vaginales inhabituelles... et à lui poser les questions qui vous préoccupent.

### ➔ Comment se déroule-t-il ?

Le médecin généraliste/gynécologue/sage-femme vous demandera de vous déshabiller (parfois derrière un paravent ou un rideau).

Vous n'êtes pas obligée de vous déshabiller complètement. Il suffit de retirer ses vêtements successivement pour l'examen. Vous allez alors vous allonger sur une table d'examen, les talons reposant sur des étriers. Quelquefois, le médecin vous recouvre avec un drap, ce qui préserve votre intimité.

Il/elle commence par palper votre ventre. Puis il/elle va examiner la vulve<sup>3</sup>. Il/elle porte des gants. Cet examen consiste à détecter des rougeurs, des irritations, des pertes ou tout autre problème nécessitant des soins médicaux.

Par la suite, le soignant va insérer un spéculum (il existe différentes tailles). Cet appareil peut être en métal (une sensation de froid peut être ressentie) ou en plastique (à usage unique). Pour l'installer, il écarte délicatement les petites lèvres, pose le spéculum, le fait pivoter de 90° et l'introduit. Une fois en place, il va écarter lentement les « valves » du spéculum afin de voir le fond du vagin<sup>4</sup> où se situe le col de l'utérus. Ceci ne provoque normalement aucune douleur. Il va ainsi observer les parois vaginales et pourra procéder au frottis.



Après avoir retiré le spéculum, le soignant fera un toucher vaginal. Cela consiste à mettre une main sur le ventre et introduire délicatement un ou deux doigts (protégés par un doigtier ou un gant) de l'autre main dans le vagin. Il pourra ainsi palper l'utérus<sup>5</sup> et les ovaires<sup>6</sup>. Normalement, vous ne devez ressentir aucune douleur. Un examen général est également pratiqué (prise de tension artérielle, poids, examen de la peau...).

### ➔ Quand faire le premier examen ?

Avant tout, il est important d'avoir compris pourquoi il était conseillé de faire cet examen, et d'avoir trouvé un soignant avec lequel vous vous sentez à l'aise. Le premier examen gynécologique sera généralement proposé 7 à 8 ans après la perte de la virginité (avant si vous avez des problèmes de santé).

### ➔ L'examen gynécologique est-il obligatoire avant une contraception ?

Non, sauf si un stérilet est envisagé, l'examen gynécologique n'est d'aucune utilité. Il vous sera proposé plus tard (sauf cas particulier).

### ➔ Quand faut-il refaire un examen ?

Même si tout va bien, un examen annuel est conseillé car certaines maladies peuvent évoluer sans symptôme.

<sup>3</sup> Ensemble des organes génitaux externes de la femme, comprenant : les lèvres (grandes et petites), le clitoris le vestibule du vagin (entrée du vagin)

<sup>4</sup> Organe génital interne reliant la vulve à l'utérus

<sup>5</sup> Organe de l'appareil génital destiné à héberger l'œuf fécondé

<sup>6</sup> Glande située de chaque côté de l'utérus, produisant les ovules

Centre de Planification  
ou d'Éducation Familiale (CPEF)  
du Département du Pas-de-Calais

03 21 21 62 33

 **Pas-de-Calais**  
Le Département